**NOTE**

En prévision de la saison 2018/2019, les clubs doivent s’acquitter des frais d’engagement avec une pénalité de retard de vingt mille dinars (20.000 DA) ainsi que leurs créances et ce au plus tard le 15 septembres 2018.

Nous rappelons que passer ce délai, le club sera considéré comme non affilié.

**IMPORTANT :**

Une permanence est prévue le **SAMEDI 15 Septembre 2018** à la ligue régionale jusqu'à 16h , et ce jour le dépôt des dossiers d’engagements et des licences .

**RAPPEL**

**Précisions sur les dates de naissance de la catégorie des seniors**

 La Ligue Régionale informe les clubs que le nombre de joueurs à enregistrer par club est de trente (30) joueurs amateurs au maximum en catégorie séniors mais la composante doit comprendre

-cinq (05) joueurs de plus de trente (30) ans nés avant  le 1er Janvier 1988 (facultative).

– dix (10) joueurs de moins de vingt trois (23) ans nés entre le 1er Janvier 1996 et le 31 Décembre 1999 (obligatoire).